



La naissance du Front islamique du salut : une politisation conflictuelle (1988-1989)

par Myriam Aït-Aoudia

La victoire écrasante du Front islamique du salut (FIS) aux premières élections libres algériennes, locales en 1990 et législatives en 1991¹, l'annulation de ces dernières et la « guerre civile »² qui s'est ensuivie ont suscité l'intérêt des politistes pour l'expérience algérienne, celle de la tentative – ratée – d'intégrer un parti islamiste au jeu politique institutionnel. Cependant, la trajectoire fulgurante et violente du FIS tend à faire oublier rétrospectivement les hésitations qui ont présidé à sa genèse.

Le 18 février 1989, à la mosquée Es-Sunna à Alger, un petit groupe de prédicateurs annonce la création d'un nouveau parti, le Front islamique du salut. Le 10 mars, dans une autre mosquée algéroise, Ibn Badis, une direction élargie à trente-cinq membres présente publiquement un projet politique. Le 6 septembre, le FIS obtient l'agrément du ministère de l'Intérieur. Pour la plupart des observateurs, ces trois dates seraient les « actes de naissance » du parti. Il convient pourtant de prendre garde à ce type de « chronologies et (...) [de] généalogies (...) qui donneront lieu à des célébrations commé-

1. Lors des élections locales, le FIS obtient 54,25 % des suffrages exprimés (il contrôle 32 des 48 *wilayas* (départements) et 853 des 1 551 communes) et 24,59 % lors du premier tour – annulé – des élections législatives (188 des 231 sièges de l'Assemblée nationale).

2. Sur les ressorts du conflit, cf. Luis Martinez, *La guerre civile en Algérie*, Paris, Karthala, 1998.

moratives », et de se libérer des fausses évidences quant à ce que signifie « naître » pour un parti³. Réduire cet événement à l'émergence d'une entité collective mue par des objectifs clairs, homogènes, préexistants à sa formation, et se donnant à voir dans des dates, un sigle et des porte-parole interdit en effet d'engager une véritable analyse socio-historique de la genèse du FIS⁴. Mieux vaut s'interroger, ainsi que le fait Frédéric Sawicki, sur la « construction sociale des organisations partisans »⁵, c'est-à-dire mettre en relation les caractéristiques sociales des fondateurs avec la forme spécifique prise par l'organisation, tout en « resituant » ces acteurs dans des « relations d'interdépendance en tant qu'alliés mais aussi en tant qu'adversaires »⁶. Ainsi peut-on espérer échapper à une vision linéaire et mythique de la naissance du parti, tout en se tenant à distance des propositions générales sur « l'islam politique ». Ce que l'on voudrait analyser ici, ce sont uniquement les premiers moments de la « vie » du FIS, *avant* que ce dernier devienne la « machine à gagner » tant décrite par la suite.

Plus précisément, on reviendra sur l'énigme que constitue la naissance du parti en remettant en question la triple « évidence », relative au *regroupement* de ses membres fondateurs, au *moment* de sa création et à la *nature* de cette organisation. Dans tous les cas, il s'agira notamment de cerner les déplacements de frontières entre religion et politique perceptibles à travers les modes de constitution du parti, dans un contexte de changement de régime.

La mobilisation des réseaux préconstitués

Les « actes de naissance » du FIS donnent à voir un regroupement spontané d'individus défendant des valeurs communes. Toutefois, le groupe ne naît pas *ex nihilo*, et il convient de se pencher sur les conditions concrètes de ce rassemblement *d'individus particuliers*. « Pour la création du FIS, on a contacté les gens qu'on connaissait, en qui on avait confiance »⁷, résume l'un de ses principaux fondateurs. Il faut donc retracer le parcours de ces derniers et repérer précisément les moments et les lieux de leur rencontre, bref identifier

3. Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1997, 3^e édition, p. 34-36.

4. La grande majorité des travaux portant sur le FIS ne s'attardent guère sur la naissance du parti, mais s'intéressent plutôt à ses stratégies d'implantation, aux « raisons » de son succès et à ses liens avec le terrorisme. Voir, par exemple, Aïssa Khelladi, *Les islamistes algériens face au pouvoir*, Alger, Éditions Alfa, 1992 ; Séverine Labat, *Les islamistes algériens, entre les urnes et le maquis*, Paris, Le Seuil, 1995 ; Liess Boukra, *Algérie, la terreur sacrée*, Lausanne, Favre, 2002 ; Mohamed Issami, *Le FIS et le terrorisme. Au cœur de l'enfer*, Alger, Le Matin Éditions, 2001.

5. Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste : sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, p. 13-14.

6. Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Pocket Agora, 1991, p. 157.

7. Entretien avec Hachemi Sahnouni, imam algérois.

les *réseaux constitutifs* du parti⁸. Or celui-ci apparaît comme l'émanation d'un premier noyau attracteur, composé des six personnes responsables de l'annonce du 18 février 1989⁹, qui constitue, à proprement parler, l'ossature du FIS. Chacune d'entre elles fera ensuite la jonction avec quelques-uns des trente-cinq membres de la direction officielle, le *Madjliss Echoura* (Conseil consultatif), dont l'existence est proclamée le 10 mars¹⁰. S'il n'existe pas véritablement de groupe structuré dont le FIS serait le prolongement, ses fondateurs ont néanmoins préalablement participé à une ou plusieurs des quatre mobilisations suivantes.

La première action collective porteuse de revendications à caractère explicitement religieux – et dont les participants sont identifiés comme « islamistes »¹¹ – remonte au 12 novembre 1982, date à laquelle un rassemblement est organisé par deux imams très populaires, Ahmed Sahnoun et Abdellatif Soltani, et par un ancien *moudjabidine*¹², professeur de pédagogie et futur président du FIS, Abassi Madani. Tous trois sont d'anciens membres de l'association *El Quiyam* (Les valeurs), qui avait développé une rhétorique islamiste au début des années 1960¹³. Si le point de départ de la manifestation est la demande de réouverture des mosquées universitaires fermées à la suite de

8. Pour reconstituer ces réseaux, nous nous fondons sur la consultation des rares biographies disponibles et surtout sur des entretiens menés en Algérie auprès de trois des six membres fondateurs du « premier noyau » évoqué ci-après et du tiers des trente-cinq membres fondateurs de la direction du 10 mars, ainsi que d'autres membres du FIS, qui ne figurent pas parmi les fondateurs officiels, mais qui ont participé activement à la constitution du parti (pour chaque interlocuteur, plusieurs entretiens ont été réalisés entre 2000 et 2004). Leurs résultats, présentés ici partiellement font actuellement l'objet d'une recherche plus approfondie qui donnera lieu à la constitution d'un graphe égo-centré, grâce à l'aide précieuse de Stéphane Bacciochi, ingénieur d'études (EHESS), dans le cadre du programme de recherche « Action collective à l'échelle locale au Maghreb », dirigé par Alain Mahé. Je remercie les membres du groupe de travail pour leurs remarques lors de la présentation d'une ébauche d'étude des réseaux du FIS (EHESS, 3 décembre 2005).

9. Il s'agit de Ali Benhadj, Hachemi Sahnouni, Abassi Madani, Saïd Guechi, Abdelbaki Sahraoui et Kamel Guemazi.

10. Il existe une polémique au sein même du groupe des membres fondateurs pour séparer les « vrais » des « faux ». Yahia Bouklikha estime ainsi que « les "vrais" membres fondateurs [fraction dont il fait partie] sont seulement ceux qui ont participé à la rédaction du programme du FIS (...) présenté le 10 mars » (entretien).

11. Le terme « islamiste » ne renvoie pas ici, comme dans les travaux d'Olivier Roy, à une catégorie que l'on pourrait distinguer de l'« intégrisme » ou du « fondamentalisme » (cf. O. Roy, « Fondamentalisme, intégrisme, islamisme », *Esprit*, 100, avril 1985, p. 1-7). Il nous semble au contraire que l'attribution de ces labels constitue un enjeu politique autant que scientifique et qu'il n'est pas possible de donner une définition substantialiste de l'islamisme, valable en tout temps et en tout lieu. Les acteurs qui nous intéressent ici sont, plus simplement, ceux qui s'identifient eux-mêmes comme « islamistes » et sont identifiés comme tels par les autres protagonistes de la situation d'interaction, sur la base de marqueurs tels que la tenue vestimentaire, le port de la barbe, la fréquentation assidue de lieux de culte et la formulation publique et répétée de discours à caractère « politico-religieux » dans le cadre d'activités de prosélytisme. On utilisera par commodité le terme « islamiste », même s'il ne correspond pas toujours à celui que les acteurs concernés utilisent en arabe algérien et sans évidemment présumer qu'il renvoie à une réalité homogène.

12. Combattant du FLN pendant la guerre d'indépendance.

13. L'association est interdite en 1966. Cf. Zohra Benarros, *L'islamisme politique : la tragédie algérienne*, Beyrouth, Dar al Farabi, 2002, p. 33-37.

l'assassinat d'un étudiant trotskiste par un « islamiste » sur le campus de Ben Aknoun, la liste de doléances en quatorze points adressée au président de la République et lue devant un auditoire de plusieurs milliers de personnes inclut des revendications plus larges, principalement axées sur la moralisation de la vie publique¹⁴. Sont ainsi dénoncées la « dépravation », la « mixité [comme] indice alarmant du déclin moral » ou encore les « manifestations [culturelles] bouffonnes et irrévérencieuses », comme les concerts, la crise des valeurs dont ces différents signes témoigneraient ne pouvant être résolue que « [dans] le cadre d'un sincère retour à l'islam ». Tel est le registre discursif que l'on retrouvera par la suite dans la plate-forme politique du FIS, dont le principal rédacteur n'est autre que A. Madani. L'appel du 12 novembre ne constitue pas un programme « révolutionnaire » et s'intègre dans le cadre du régime existant. Pourtant, sa « charge politique »¹⁵ est telle que trente-six personnes sont arrêtées. Une dizaine d'entre elles sont les futurs fondateurs du FIS¹⁶. Le sentiment d'appartenir à un groupe, de partager des valeurs communes se matérialise donc pour la première fois dans une manifestation publique, et se trouve renforcé par la répression qui s'ensuit, puisque c'est à cette occasion que les principaux participants font leur première expérience de la prison. Depuis, les fondateurs du FIS ne cessent d'ailleurs de faire référence à cet épisode pour rappeler leur engagement précoce dans la « cause ». Au-delà même de ce premier haut fait, l'université constitue, plus largement, le deuxième lieu de rencontre privilégié, puisque huit des fondateurs du FIS y ont enseigné et/ou longuement étudié, le plus souvent à Alger ou à Oran, depuis la fin des années 1970. A. Madani, président du parti et professeur à la faculté d'Alger, est sans doute la figure centrale de ce réseau. À l'occasion de déplacements professionnels, il prend contact avec des étudiants ou de jeunes enseignants qui militent avec succès pour la création de mosquées dans les centres universitaires et défendent notamment l'arabisation de l'enseignement.

L'épopée du MIA (Mouvement islamique armé) – fondé en 1982 par Mustapha Bouyali et engagé dans un affrontement violent contre « l'État impie » – est le troisième facteur essentiel dans la constitution des réseaux des fondateurs du FIS. Au milieu des années 1980, alors que cette organisation sévit

14. Le texte est publié dans Mohamed Al-Ahnaf, Bernard Botiveau, Franck Frégosi, *L'Algérie par ses islamistes*, Paris, Karthala, 1991, p. 45-48.

15. Une action collective acquiert une charge politique dès lors que ses instigateurs font *appel aux autorités politiques* (gouvernement, etc.) pour qu'elles apportent, par une intervention publique, la réponse à une revendication, et qu'ils imputent à ces autorités politiques la responsabilité des problèmes qui sont à l'origine de la mobilisation. D'après la définition d'Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 13 (italiques dans le texte).

16. En premier lieu, A. Madani, qui restera trois ans en prison. H. Sahnouni A. Benhadj et Ahmed Merani notamment seront emprisonnés quelques semaines sans jugement.

depuis quelques années déjà, plusieurs prédicateurs – dont deux futurs fondateurs du FIS, A. Sahraoui et A. Benhadj – prononcent publiquement des *fatwas* qui soutiennent son combat. Divers membres de la famille Bouyali entretiennent des relations privilégiées avec certains des futurs fondateurs du FIS, notamment S. Guechi et A. Benhadj¹⁷. Ce dernier fait ainsi son apprentissage de la prédication à la mosquée El Achour, dans laquelle a officié le fondateur du MIA. Entre 1983 et 1987, a lieu le démantèlement du MIA par les forces de sécurité. Sept futurs fondateurs du FIS sont alors arrêtés pour « atteinte à la sûreté de l'État » et soutien aux activités terroristes du mouvement.¹⁸ À nouveau, l'expérience de la prison contribue à renforcer les liens, d'autant qu'ils se trouvent enfermés au même endroit. C'est le cas, par exemple, pour Y. Bouklikha, l'un des fondateurs du FIS, originaire de Tlemcen : « Au moment de la création du FIS, j'ai été contacté par Saïd Guechi avec qui j'étais en prison pour l'affaire Bouyali. (...) Je n'étais pas d'Alger. En dehors des prédicateurs de ma région, je ne connaissais que ceux avec qui j'étais en prison »¹⁹.

Certains membres du MIA ont d'ailleurs joué un rôle décisif dans la création du FIS, même s'il a été décidé que les membres les plus actifs de l'organisation « terroriste » ne compteraient pas officiellement parmi les fondateurs du parti islamiste : « (...) de peur qu'on associe le FIS aux "terroristes" que nous étions ! On avait décidé cela pour ne pas les gêner. Mais évidemment, on était partie prenante »²⁰.

L'une des premières actions publiques du FIS est ainsi l'organisation d'une marche à destination du ministère de la Justice pour exiger la libération des derniers prisonniers du MIA. Bref, pour la plupart des fondateurs du FIS, le MIA constitue bien un point de référence incontournable, celui de la première lutte armée contre l'État-FLN.

Enfin, et dans un tout autre registre, les engagements de ces futurs fondateurs dans des activités quotidiennes de prosélytisme constituent également l'une des occasions de constitution du réseau. Près de la moitié d'entre eux sont en effet des « imams libres » qui échappent à la tutelle de l'État, contrairement aux « imams fonctionnaires » dont les prêches et les autres activités sont placés sous l'autorité du ministère des Affaires religieuses. Loin de limiter

17. Cette famille joue un rôle particulièrement important au sein du mouvement. Cf. L. Boukra, *Algérie, la terreur sacrée*, op. cit., p. 201-205 ; Ahmed Merrah, *L'affaire Bouyali telle que vécue par Ahmed Merab. Témoignage d'un acteur central du MIA*, Alger, compte d'auteur, 1998.

18. Les fondateurs du FIS arrêtés dans le cadre de l'affaire Bouyali sont A. Benhadj, S. Guechi, Bachir Fkih, Mohamed Kerrar, Y. Bouklikha (non-lieu après trois ans de prison), Abdelhak Dib et Aïssani Othmane.

19. Entretien avec Y. Bouklikha, qui a fait ses études universitaires à Oran, en même temps que deux autres futurs fondateurs du parti.

20. Entretien avec Mohamed Bouyali, membre actif du MIA et frère du fondateur.

leur propos à des considérations « strictement religieuses », ils rappellent à loisir les objectifs de la mobilisation de novembre 1982 et défendent la « moralisation de la vie publique », voire, de façon explicite, le MIA. Dans les années 1980, les « mosquées libres »²¹ deviennent ainsi « un espace de parole et de diffusion de l'islam radical »²². Un tiers de ces imams sont des prédicateurs *salafistes* (de *salaf*, ancêtre), qui prônent la même application stricte des règles religieuses que celle qui était en vigueur au temps du Prophète. Ce sont eux qui sont à la tête des premières mosquées libres, comme la mosquée Es-Sunna de Bab-El-Oued, lieu de proclamation de la naissance du FIS, où exercent H. Sahnouni et A. Benhadj. Certes, les *salafistes* n'ont jamais constitué en Algérie un courant aussi solidement structuré que leur rôle dans la constitution des réseaux des fondateurs du FIS pourrait le laisser croire. Reste que la mosquée fonctionne à l'occasion comme un lieu de circulation des imams. Certains fondateurs du FIS se rencontrent à la faveur d'invitations à prêcher dans les mosquées libres d'autres quartiers et même d'autres villes du pays. C'est le cas notamment de H. Sahnouni, qui se lie avec des prédicateurs *salafistes* de l'Ouest de l'Algérie, lesquels intégreront la direction du FIS dès la naissance du parti²³. Ce prosélytisme contestataire va souvent de pair avec le développement d'actions culturelles ou sociales dans le cadre d'associations islamiques ou dans les mosquées elles-mêmes. Ainsi, l'imam *salafiste* K. Guemazi, membre du bureau de l'association d'une mosquée de Bab-El-Oued, organise, à ce titre, diverses activités caritatives ou culturelles (colonies de vacances, cours d'arabe, apprentissage du Coran, etc.). A. Merani, également imam, dirige, quant à lui, l'association caritative la plus importante de la Casbah²⁴. Comme tous les prédicateurs du FIS, ils ont été arrêtés à plusieurs reprises dans les années 1980 pour « prêches subversifs ». Leurs activités périphériques par rapport à la prédication proprement dite leur ont toutefois permis de collaborer avec de nombreux autres imams, avec lesquels ils renoueront lors de la constitution du FIS.

L'ensemble de ces activités constitue la *da'wa* (proclamation de la foi), terme par lequel on désigne non seulement l'action missionnaire des prédicateurs mais aussi les divers comportements prosélytes de fidèles non prédicateurs

21. Ahmed Rouadji, *Les frères et la mosquée. Enquête sur le mouvement islamiste en Algérie*, Paris, Karthala, 1990, p. 90-104.

22. Abderrahim Lamchichi, *L'islamisme en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 112. Voir plus largement son analyse de la transformation du rôle de la mosquée dans les années 1980, p. 109-113.

23. Parmi eux figurent B. Fkih et M. Kerrar, prédicateurs dans l'Oranie, emprisonnés entre 1985 et 1987 pour leurs activités dans le cadre du MIA.

24. Sur les activités de A. Merani au sein de cette association, cf. son ouvrage *La fitna* (la discorde). *Témoignage d'un membre fondateur du FIS*, Alger, auto-édition, 1999, p. 21-35, ainsi que le portrait que fait de lui S. Labat dans *Les islamistes algériens, entre les urnes et le maquis*, op. cit., p. 131-135.

comme ces étudiants ou enseignants qui incitent au respect des préceptes islamiques au sein de l'université. Son contenu et ses modalités sont loin de faire l'objet d'un consensus²⁵. Il n'en demeure pas moins que les fondateurs du FIS ont tous, selon l'expression consacrée, « un parcours dans la *da'wa* ». Leurs activités, très diverses, n'ont toutefois jamais donné lieu à une structuration politique. Ainsi les membres du premier noyau à l'origine de l'annonce du 18 février 1989 sont-ils tous algérois et tous entretiennent des relations depuis une dizaine d'années. Mais ceux du second cercle – la direction élargie du 10 mars – ne se connaissent pas tous personnellement et se sont greffés au FIS essentiellement par l'activation de différents réseaux préconstitués. La prison et l'université ont joué ici un rôle central, à la fois lieux de rencontre entre des fidèles issus de régions différentes – essentiellement Oran et Alger – et matrices d'une expérience et d'une identité générationnelles communes. C'est largement à l'occasion de leur passage dans ces sphères *a priori* extrareligieuses qu'ils ont constitué des réseaux d'interconnaissances et des savoir-faire sans lesquels on ne peut comprendre les modes de constitution ultérieurs du parti.

Cependant, cette « structure d'action potentielle préconstituée »²⁶ ne doit pas conduire à tenir pour *naturel* ou *mécanique* le processus par lequel ces mobilisations individuelles ou collectives ont, de fait, abouti à un regroupement partisan²⁷. Pour comprendre les modalités précises du passage de cette *prise de parole plurielle* à la structuration politique dans un cadre partisan, il nous faut à présent changer d'échelle et considérer plus en détail le temps court, soit le *moment* de la première annonce publique de la naissance du FIS, qui se situe à l'interface entre la configuration politique nationale dans son ensemble et la compétition interne au champ religieux.

25. Ces conflits relatifs à la définition de la « bonne *da'wa* » sont évoqués par l'universitaire et membre du FIS Mohamed Chebrek : « Il y a en fait plusieurs *da'was*. Ce ne sont pas que les imams, ce sont aussi les étudiants. (...) Il y en a qui font la *da'wa* à la plage pour inciter les filles à ne pas porter de maillots de bain (et à se vêtir convenablement), mais pour moi, ce n'est pas la vraie *da'wa*, c'est *baram* (péché). Il y a toujours eu des faux *dourates* [ceux qui font la *da'wa*] » (entretien).

26. On peut se reporter avec intérêt à l'étude très stimulante de Loïc Blondiaux, « Les clubs : sociétés de pensée, agencement de réseaux ou instances de sociabilité politique ? », *Politix*, 2, 1988, p. 32.

27. Processus sur lequel font l'impasse la plupart des analystes, qui évoquent généralement « l'histoire des islamistes » depuis l'indépendance, puis la création du FIS – présentée comme une étape nouvelle –, sans se pencher sur le lien entre les mobilisations passées, les trajectoires sociales des fondateurs et leur regroupement au sein du FIS en février 1989 : voir, par exemple, A. Lamchichi, *L'islamisme en Algérie*, *op. cit.*, p. 68-76 ; L. Boukra, *Algérie, la terre sacrée*, *op. cit.*, p. 193-200.

Les anticipations d'une opportunité d'ouverture politique nationale

L'annonce de la création du FIS a lieu au beau milieu de la crise politique issue des émeutes d'octobre 1988²⁸. Plus précisément, elle se produit après que le Président s'est efforcé de mettre en œuvre, à un rythme effréné, diverses « solutions institutionnelles de sortie de crise »²⁹, à commencer par la transformation radicale des statuts du FLN lors de son 6^e congrès de novembre 1988, qui met officiellement un terme au « parti-État » en vigueur depuis l'indépendance. Dans le même ordre d'idées, le 5 février 1989, la publication d'un projet de révision constitutionnelle est venue bouleverser les anticipations des différents acteurs³⁰. Ce projet ne fait plus référence en effet au « socialisme », à la « Charte nationale »³¹ et au « parti unique », qui étaient jusque-là les piliers du régime algérien, et il reconnaît même les « Associations à caractère politique » (ACP). On lit alors dans la presse des déclarations contradictoires des responsables du FLN et du Président sur la signification de la disparition du FLN de la procédure constitutionnelle de sélection des dirigeants. La confusion est encore accrue par la passivité des autorités devant la création – à peine une semaine avant celle du FIS – d'un autre parti politique, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD)³². Alors même que l'instauration du pluralisme partisan est publiquement rejetée par le Président Chadli, le pouvoir n'entrave aucunement ces différents projets, dont l'initiative revient pourtant, dans les deux cas, à d'anciens détenus politiques. Les perceptions des futurs fondateurs du FIS quant à la délimitation du champ des possibles s'en trouvent donc profondément modifiées. Et c'est dans ce contexte d'ébranlement des repères cognitifs et institutionnels du jeu politique qu'ils prennent appui sur le projet constitu-

28. Entre le 5 et le 10 octobre, des émeutes se déroulent à Alger et dans de nombreuses villes du pays. Le Président Chadli instaure l'état de siège et la répression militaire fait des centaines de victimes. On observe alors des « mobilisations multisectorielles » (Cf. Michel Dobry) inédites dans l'histoire de l'Algérie indépendante. Dans le cadre de cet article, on n'évoquera néanmoins que les mobilisations d'islamistes, au demeurant dispersées et hétérogènes. L'initiative de ces mobilisations revient notamment à A. Benhadj et H. Sahnouni, futurs fondateurs du FIS, ainsi qu'à Mahfoud Nahnah et A. Sahnoun, deux prédicateurs très populaires depuis les années 1960.

29. M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 211-237.

30. Le 23 février 1989, la Constitution est approuvée par référendum par 73,43 % des voix.

31. Selon la Constitution algérienne de 1976, la Charte nationale – texte dense essentiellement axé sur la promotion du « socialisme » – est la « source suprême de la politique de la nation et des lois de l'État ». Elle constitue une référence fondamentale dans les discours des diverses autorités étatiques.

32. Les 9 et 10 février, des militants berbéristes – qui avaient été emprisonnés en même temps que les fondateurs du FIS pour « atteinte à la sûreté de l'État » entre 1985 et 1987, en raison de la création, à leur initiative, d'une Ligue des droits de l'homme – annoncent la mise en place d'une « formation politico-culturelle » à Tizi-Ouzou. Ils ne sont pas inquiétés par les autorités.

tionnel pour prétendre publiquement représenter les fidèles : « Pour nous, ACP ça voulait dire parti. (...) Oui, on était évidemment rassurés par la Constitution. (...) C'est à partir de là qu'on a pensé créer un parti »³³. Et A. Benhadj confirme : « La Constitution nous permettait d'avoir un peu de liberté et moins de contraintes »³⁴. Le seul fait que le pouvoir n'ait pas bougé lors de la création du RCD constitue pour les fondateurs du FIS un précédent qui les encourage à accélérer le lancement de leur propre entreprise partisane³⁵.

En somme, tout se passe comme si ces prédicateurs tentaient de « s'engouffrer dans la brèche » ouverte par des instances dirigeantes paralysées et manifestement incapables de donner un sens clair et univoque aux nouvelles règles constitutionnelles de participation au jeu politique. Projet éminemment risqué dans un contexte où les plus hautes autorités de l'État persistent à rejeter officiellement le pluralisme partisan. D'où un mélange paradoxal de prudence et d'audace : « On fonce, mais on se méfie »³⁶, dira un membre fondateur.

Pour que le FIS devienne *le* FIS, il a donc fallu non seulement une conjoncture particulière d'ouverture du jeu politique – que cette ouverture ait été « réelle » ou simplement perçue comme telle par les protagonistes –, mais aussi, et simultanément, une concurrence perceptible parmi ceux qui s'investissent dans la *da'wa* quant à la définition du sens à donner à cette ouverture et à la manière de la mettre à profit.

Les anticipations de la concurrence pour représenter l'islam militant

C'est en effet la concurrence qui règne au sein du champ religieux qui persuade certains prédicateurs de créer le FIS. Comme le souligne H. Sahnouni, « il fallait agir vite de peur que les autres nous devanent »³⁷. Après les émeutes d'octobre, on observe des tentatives inédites de regroupement formel autour de prédicateurs populaires, qui interprètent favorablement les réformes institutionnelles et la confusion qui les caractérise. Dès décembre 1988, M. Nahnah, leader de la branche algérienne des Frères musulmans, annonce

33. Entretien avec H. Sahnouni.

34. A. Benhadj, *Horizon*, 23 février 1989.

35. Entretien avec K. Guemazi.

36. *Ibid.* Chez d'autres prédicateurs, la méfiance l'emporte. H. Sahnouni se souvient que « certains refusaient d'y participer. Ils pensaient que le but du pouvoir était de découvrir les têtes, comme au Maroc et en Tunisie. Ils avaient peur des infiltrations des services de sécurité. (...) Ils n'avaient pas confiance en la sincérité du pouvoir, en sa réelle volonté d'ouverture à ce moment-là ». Cette méfiance semble être la particularité de prédicateurs préalablement moins engagés que les fondateurs du FIS dans des activités de prosélytisme.

37. Entretien.

la création d'une association nationale de bienfaisance, *El irchad oual islah* (Orientation et Réformes)³⁸. Quant à A. Sahnoun, il crée au début du mois de mars 1989 la Ligue (*rabitat*) de la *da'wa*. Pour ces deux dirigeants qui ont connu la prison et qui jouissent d'une grande notoriété depuis les années 1960, se trouver relégués au rang de simples participants à un projet engagé par des « gosses »³⁹ est tout bonnement inconcevable. Anticipant cette critique quant à leur légitimité à représenter les fidèles, A. Benhadj et H. Sahnouni, à peine âgés d'une trentaine d'années, font appel à A. Madani, ancien *moudjabid* – du même âge que M. Nahnah et A. Sahnoun et signataire avec ce dernier de la plate-forme du 12 novembre 1982 – pour cautionner leur initiative. Le 18 février, l'annonce de la création du FIS provoque néanmoins une réaction immédiate des deux leaders historiques. Le jour même, tous deux ripostent en tentant de se présenter comme les seuls porte-parole du « courant islamiste », à travers la signature d'un communiqué commun demandant au Président de prendre en compte le Coran « comme source de la Constitution »⁴⁰, ce qui revient à nier implicitement la légitimité des dirigeants non associés à cette démarche coordonnée à représenter l'islam par le biais du FIS. Par ailleurs, cette concurrence organisationnelle porte non seulement sur l'identification des représentants légitimes mais aussi sur la nature même de la conception de l'islam qu'il s'agirait pour eux de promouvoir et sur les moyens qu'il convient de mobiliser à cette fin. La *requalification* politique et partisane de la religion par les responsables du FIS suscite en effet la désapprobation de ceux qui entendent préserver sa « pureté », partisans et détracteurs de cette politisation de la religion mobilisant au demeurant des arguments issus de la *Sunna* (tradition du prophète). Pour l'imam Azzedine, *salafiste*, comme un tiers des membres fondateurs du FIS et qui officie dans la même mosquée que K. Guemazi, « beaucoup de *salafistes* importants d'Alger ont refusé d'intégrer le FIS. (...) Moi, je suis un *salafiste* qui ne fait pas de politique, [contrairement à A. Benhadj ou H. Sahnouni], parce que la politique, c'est *haram* (péché) »⁴¹.

L'appartenance à un même courant confessionnel et la communauté d'expériences que crée la participation à des activités caritatives et religieuses au sein d'une même mosquée ne suffisent donc pas à expliquer l'adhésion des uns et le refus des autres. Le clivage se situe ailleurs et ne recoupe pas non plus stric-

38. L'intéressé rapporte qu'« un membre important du FIS avait dit : “Précipitez la création d'un parti avant que Nahnah lui-même ne fasse un parti” » (entretien).

39. « Un parti islamiste doit être dirigé par une élite de savants religieux et non par des “gosses.” » (propos de M. Nahnah cités dans M. El-Ahnaf et al., *L'Algérie par ses islamistes*, op. cit., p. 30).

40. *El Moudjabid*, 19 février 1989.

41. Entretien avec Azzedine.

tement la ligne de partage entre ceux qui ont subi la répression gouvernementale et ceux qu'elle aurait épargnés. Il est vrai que certains des prédicateurs qui s'opposent au FIS n'ont jamais été arrêtés, alors que la quasi-totalité des fondateurs du FIS ont connu la prison⁴². Mais d'autres prédicateurs qui, contrairement aux premiers, se sont distingués par leur farouche opposition au pouvoir, rejettent également le FIS. C'est le cas notamment d'A. Sahnoun, figure centrale de la contestation des années 1970 et 1980, qui a passé plusieurs années en résidence surveillée et qui considère que « la politique souille, salit la religion »⁴³, même si son discours et ses activités sont depuis longtemps qualifiés de « politiques » par nombre de protagonistes du champ en question, à commencer par les autorités de l'État. Ainsi, lorsqu'il crée la Ligue de la *da'wa* en mars 1989, il la définit comme « apolitique », alors même que son projet ressemble étrangement à celui du FIS⁴⁴. Dans la lignée des écrits du fondateur égyptien des Frères musulmans, Hassan El Banna, il voit dans la politique le ferment d'une division des fidèles, division dont les partis sont tenus pour responsables⁴⁵. Cet « étiquetage "péjoratif" »⁴⁶ s'oppose donc à « l'étiquetage "mélioratif" » de la politique mis en avant par les fondateurs du FIS. En un mot, sans vouloir minimiser les « querelles de personnes et de préséances »⁴⁷, les conflits à l'origine de la formation du parti portent essentiellement sur des enjeux plus larges relatifs à la définition de ce qui relève ou non de la politique, ainsi qu'à l'acceptabilité de cette activité – elle-même fonction de sa « noblesse » ou de son « indignité » perçue –⁴⁸, dans le cadre d'une concurrence organisationnelle entre leaders de la *da'wa*.

42. « (...) Ils ne sont jamais allés en prison comme nous. Ils n'ont jamais été harcelés par le pouvoir. Ils ont toujours dit qu'il ne fallait pas critiquer le pouvoir. Leurs prêches se contentaient de parler des ablutions ! » (entretien avec K. Guemazi). Ce clivage structurant entre « ceux qui critiquent le pouvoir » et les autres revient fréquemment dans les entretiens que nous avons réalisés avec une dizaine d'imams de la capitale parmi les plus écoutés (dont une majorité de fonctionnaires).

43. Entretien avec M. Bouyali.

44. L'objectif de la Ligue est « l'affermissement et la consécration de l'islam ». Son fondateur prétend œuvrer à « l'unification (...) du champ islamique ». Il invite l'ensemble des prédicateurs à intégrer l'organisation, y compris les fondateurs du FIS. Cf. *Algérie-Actualité*, 1 221, 9-15 mars 1989.

45. Sur le rejet du parti (*bizb*) chez H. El Banna, cf. O. Roy, *L'échec de l'islam politique*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 67-69.

46. Lionel Arnaud, Christine Guionnet, « Introduction. Les frontières du politique », dans L. Arnaud, C. Guionnet (dir.), *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 21.

47. Gilles Kepel, *À l'Ouest d'Allah*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 173. On songe notamment à l'hostilité de A. Sahnoun à la manifestation du 10 octobre 1988 organisée pendant les émeutes par A. Benhadj et H. Sahnouni et qui ont provoqué la mort de 39 personnes, dont A. Sahnoun tient A. Benhadj et H. Sahnouni pour responsables. Ou encore à la méfiance de certains prédicateurs du FIS envers M. Nahnah, du fait de son refus de signer l'appel de novembre 1982 et de son absence de soutien au MIA. Cf. Abdelkader Harichane, *Le FIS et le pouvoir*, Alger, Lalla Sakina, 2001, p. 23-36.

48. Cf. Jacques Lagroye, « Les processus de politisation », dans J. Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 363.

Ces diverses interactions sont trop souvent réduites à une toile de fond. Pourtant, elles nous montrent bien que la création du parti est un « coup politique »⁴⁹, qui s'adresse aux élites au pouvoir comme aux autres leaders du champ religieux militant, et qui procède des anticipations de la conjoncture par ses fondateurs. Dans ces deux configurations, les « profits symboliques à se déclarer parti politique »⁵⁰ ainsi que les intérêts matériels afférents sont liés à la volonté de s'imposer comme les premiers représentants de l'islam. En revanche, la seule prise en compte de ce contexte conjoncturel, qui suscite des vocations organisationnelles conflictuelles, ne suffit pas à rendre compte des hésitations quant à la *nature* du groupement ainsi créé.

L'indétermination initiale de la nature du FIS

Gardons-nous de considérer le choix et la conception de la forme « parti » comme allant de soi. Les futures victoires électorales du FIS font trop souvent oublier les hésitations initiales relatives à sa nature même⁵¹. Pour les resaisir dans toute leur complexité, il convient de se pencher à la fois sur les objectifs affichés par ses fondateurs, les débats internes à l'organisation, ainsi que les premières activités organisées à son initiative.

À l'origine, en effet, les membres du noyau fondateur ne sont pas réellement fixés sur un type d'organisation particulier. Certains songent à créer simplement « une association qui homogénéiserait la *da'wa* »⁵² : « Au départ, on préférerait une association plutôt qu'un parti. Il fallait d'abord éduquer le peuple avant de faire plus directement de la politique. (...) Mais finalement, on s'est rapidement rangé à l'idée de créer un parti »⁵³.

Il ressort de nos entretiens que c'est bien la publication du projet de révision constitutionnelle le 5 février 1989 qui a transformé ce dessein aux contours initialement indistincts, finalement spécifié en entreprise *partisane* (*bizb*). Quant à la question de savoir ce que représente alors un parti politique pour les acteurs concernés, l'un des fondateurs du FIS l'éclaire en ces termes : « Un parti, c'est pour faire de la politique ! Ce n'est pas une association caritative ! Pendant des années, on a fait des prêches où l'on dénonçait le

49. Soit un acte par lequel un acteur tente de modifier la situation à son avantage. Cf. M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 21-22.

50. M. Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 20.

51. Les travaux qui portent sur la naissance du FIS, en effet, ne mettent pas en question le choix de la forme partisane et/ou de l'étiquetage correspondant. Pour ne prendre qu'un exemple, S. Labat se borne à indiquer que « le projet de créer une *organisation islamiste* a été caressé tout au long des années 1980 » (Cf. S. Labat, *Les islamistes algériens, entre les urnes et le maquis*, op. cit., p. 99 ; souligné par nous).

52. « Ce n'était pas très clair au début, mais on voulait faire quelque chose. » Entretien avec H. Sahnouni.

53. Entretien avec Hadi Bouyali, membre du MIA.

pouvoir, où l'on demandait la liberté d'expression. (...) On a même été arrêtés pour cela. (...) Il fallait franchir une étape, faire de la politique de façon libre pour être plus forts et efficaces. (...) Avant octobre 1988, on critiquait tout le temps Chadli dans nos prêches. On faisait donc de la politique même avant. Mais le grand changement a résidé dans le fait de faire de la politique de façon organisée et légale, dans un parti politique »⁵⁴.

« Faire de la politique », c'est donc avant tout critiquer librement le pouvoir dans un contexte qui semble favorable, tout en sachant que la formulation de ces mêmes critiques quelques mois plus tôt aurait valu la prison à leurs auteurs.

Les objectifs du FIS, eux, semblent *a priori* mieux connus. Il s'agissait d'abord de remédier aux multiples « perversions » auxquelles était livrée la société algérienne, et dont un autre des fondateurs du parti, l'imam Benazouz Zebda, dresse un tableau des plus sombres : « Nous vivons aujourd'hui [dans une atmosphère de] dépravations et d'atteintes à l'islam et aux musulmans. (...) Même les dirigeants de ce pays ont offensé l'islam et les musulmans. Nous avons vu des calamités morales qui n'ont aucun lien avec la religion ni avec les traditions de l'Algérien »⁵⁵. On retrouve ici la rhétorique de la moralisation de la vie publique développée dans le cadre des diverses mobilisations décrites plus haut. Pourtant, on ne saurait en déduire que les objectifs du FIS sont demeurés inchangés pendant toute la durée de sa brève existence légale et qu'ils se résument à « la prise du pouvoir politique et [à] l'instauration de "l'État *chariatique*" »⁵⁶. Au cours des premières semaines qui suivent sa création, il apparaît déconnecté des enjeux électoraux, et l'on n'enregistre même aucune déclaration publique concernant la question de la conquête du pouvoir politique. On voit donc ici tout l'intérêt d'introduire un principe de « lenteur »⁵⁷ dans l'étude des objectifs des acteurs à l'origine du FIS. Comme le précise H. Sahnouni : « Le Front est né dans les mosquées, ce sont les imams qui expliquaient aux gens les objectifs du FIS. (...) Nous n'avions pas d'activités strictement politiques jusqu'aux élections de 1990 (...). Au début, nous ne pensions même pas aux élections. Notre but, c'était que toutes les mosquées du pays aient le même message. (...) La différence avec avant, c'est l'unification du message »⁵⁸.

54. Entretien avec K. Guemazi.

55. Il en veut notamment pour preuve « la consommation de vin devenue licite, la mixité dans les écoles, les lycées et les universités », qui « ont eu pour conséquence la prolifération des bâtards » (extrait du discours prononcé par B. Zebda le jour de la création du FIS, cité dans *Algérie-Actualité*, 1 219, 23 février-1^{er} mars 1989).

56. A Lamchichi, *L'islamisme en Algérie, op. cit.*, p. 75. La plupart des auteurs restent toutefois étonnement silencieux en ce qui concerne les objectifs initiaux des fondateurs du FIS, dans la phase antérieure à la participation du parti au jeu électoral.

57. F. Sawicki, « Les politistes et le microscope », dans CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p. 153.

58. Entretien.

« Faire de la politique » ne signifie donc pas d'emblée participer à la compétition électorale et entreprendre la conquête du pouvoir en vue d'instaurer la *charia*, ce qui deviendra l'un des principaux objectifs des responsables du parti quelques mois plus tard⁵⁹. Contrairement à ce qu'affirment certains spécialistes de l'islam, le passage au politique et le fait d'envisager la conquête de l'État ne sont pas nécessairement concomitants⁶⁰. Toutefois, certains leaders du FIS considèrent que la création d'un parti politique, même déconnectée de l'enjeu électoral, exige la formalisation d'un programme. Ils utilisent alors des ressources liées à leur expérience militante, et même professionnelle : « Créer un parti sans programme ? Ce n'est pas possible. (...) S. Guechi et Abassi Abassi étaient très politisés. Ils connaissaient bien la mouvance islamiste et les partis. Moi, j'avais beaucoup de documents sur les mouvements islamiques dans le monde entier. On avait une idée de ce qu'est un parti »⁶¹. « Si quelqu'un était particulièrement compétent dans un domaine, il se chargeait alors de rédiger la partie du programme correspondante. Par exemple, B. Fkih était compétent pour l'agriculture, il a donc écrit la partie du programme sur l'agriculture. On participait tous. On a d'abord fait un plan. Tout le monde donnait ses idées : "on doit dire ça et ça" et Madani dictait, car c'est un professeur d'université, il a l'habitude de dicter, de synthétiser »⁶².

Ce programme, pensaient-ils, leur donnerait une certaine crédibilité non seulement vis-à-vis du pouvoir, mais aussi des autres leaders de la *da'wa* et même des journalistes. Le fil directeur du texte est la « conformité à la *charia* » et les propositions restent très générales. Son contenu illustre surtout l'idée qu'ils se font d'un programme de parti : un document long et détaillé, touchant des questions très diverses, de l'éducation à la santé, en passant par l'industrie. Si ses modalités de mise en œuvre ne constituent pas encore une source de préoccupation – à vrai dire, la question n'est même pas évoquée –, le texte témoigne à la fois de l'intrication du politique et du religieux et d'une croyance dans l'efficacité performative de *l'acte de constitution* partisan comme moyen de consolidation de la position occupée dans les deux champs en question.

59. On sait également que même la décision de participer aux premières élections pluralistes n'était pas acquise et a fait l'objet de vifs débats internes.

60. « Il y a passage au politique lorsque se trouve posée la question de la conquête de l'État : c'est l'islamisme. » (Cf. René Otayek, Comi Toulabor, « Innovations et contestations religieuses », *Politique africaine*, 39, octobre 1990, p. 114 ; les auteurs reprennent ici à leur compte la conception d'O. Roy dans « Fondamentalisme, intégrisme, islamisme », art. cité, p. 4).

61. Entretien avec Y. Bouklikha.

62. Entretien avec K. Guemazi.

Il s'avère également que les activités du FIS durant les premières semaines de son existence sont le simple *prolongement* de celles pratiquées antérieurement par ses fondateurs dans le cadre de la *da'wa*. A. Merani, par exemple, reproduit quasiment à l'identique les actions dont il est coutumier depuis presque dix ans, la seule différence étant qu'il œuvre désormais sous l'égide du parti dont il dirige la commission sociale : « Je me suis tout de suite occupé de l'organisation des activités caritatives à Alger (...) comme avant »⁶³. Dans son cas comme dans bien d'autres, c'est la continuité qui prédomine.

En somme, la *forme* du parti, à savoir les types d'activités entreprises dans le cadre qu'il définit et les objectifs – affichés ou non – de ses fondateurs, dépend étroitement des caractéristiques sociales de ces derniers, et principalement de leur trajectoire militante et professionnelle. La *constitution* du parti nécessite à la fois la reconversion de savoir-faire acquis dans la sphère de l'activisme religieux – le « capital militant »⁶⁴ – et la mobilisation des réseaux préconstitués qui relient ses fondateurs. Décloisonner l'analyse de leurs engagements militants en les intégrant dans un processus plus global observable à partir d'un référent temporel élargi⁶⁵ montre que, en février 1989, la création du parti est d'abord vécue comme le prolongement des engagements antérieurs, prolongement destiné à leur donner un caractère plus structuré – partant plus efficace –, même si la frontière « entre univers sociaux et univers politiques »⁶⁶ demeure floue et sa délimitation un enjeu politique par excellence. Ainsi verra-t-on le vote, le 5 juillet 1989, d'une loi sur les ACP interdisant la constitution de partis « ayant une base *exclusivement* religieuse », sans que cela empêche la légalisation du FIS, le 6 septembre, tentative parmi d'autres des instances dirigeantes de fixer la démarcation entre la sphère religieuse et la sphère politique dans un contexte de changement de régime.

Revenir sur la primo-genèse du FIS, en faisant abstraction de ce qu'il est devenu, fait donc apparaître une réalité partisane indéterminée, encore insérée dans la sphère religieuse militante et caractérisée par une absence de spécialisation dans la compétition pour l'obtention de postes politiques. D'où la nécessité, dans ce contexte, de se départir d'une définition préalable du parti politique qui serait posée en termes de spécialisation des activités parti-

63. Entretien.

64. Frédérique Matonti, Franck Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, décembre 2004, p. 5-11.

65. Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 51 (1-2), février-avril 2001, p. 199-215.

66. L. Arnaud, C. Guionnet, « Introduction. Les frontières du politique », cité, p. 19.

sanes et de conquête du pouvoir politique. Plus précisément, décloisonner l'étude du FIS nous apprend que sa naissance a un « sens » ailleurs que dans la sphère politique⁶⁷. Ce n'est qu'à partir du moment où interviendront certaines modifications des règles du jeu politique à l'échelle nationale – reconnaissance officielle du pluralisme partisan à l'été 1989, organisation des premières élections libres de l'histoire algérienne en juin 1990 – que ce sens premier se conjuguera à une spécialisation partisane dans un champ politique concurrentiel inédit dont le FIS sera partie prenante⁶⁸. ■

Myriam Aït-Aoudia est doctorante en science politique et ATER à l'Université Paris I. Elle prépare une thèse portant sur l'apprentissage de la compétition politique pluripartisan en Algérie, entre 1988 et 1992 (sous la direction de Bastien François). Ses recherches actuelles portent sur les processus de changements de régime, la fabrication des partis politiques, les intrications entre les univers religieux et politique et les rapports entre droit et politique particulièrement en Algérie. Elle publiera prochainement un chapitre sur les paradoxes de la dépolitisation de l'armée en Algérie (1988-1992), dans Jean-Noël Ferrié, Luis Martinez (dir.) *Violence et démocratie dans le monde arabe* (à paraître en 2006). Adresse électronique : myriamait@yahoo.fr

67. Nous rejoignons ici les remarques de M. Offerlé à propos des premiers entrepreneurs politiques du XIX^e siècle dont les objectifs ne se réduisaient pas à « la défense de positions de pouvoir politique. Quand ils entrent dans la compétition, c'est d'abord pour préserver leur statut social, voire leur patrimoine économique. Leur intérêt n'est pas d'abord strictement politique, puisque la carrière politique n'est pas encore une profession. (...) Les organisations politiques républicaines françaises sont aussi des sociétés de secours et d'entraide ». Cf. M. Offerlé, *Les partis politiques*, *op. cit.*, p. 27, 33.

68. Je remercie Béryll Caïzzi et Bastien François pour leur lecture attentive et stimulante d'une première version de ce texte.